

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 10 JUIN 2014 À 20H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- SUZANNE VOCAL, représentante de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ANDRÉ BOULET, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues via Skype à 20h, conformément à l'article 164.1 du Code municipal
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte. De plus, il informe le conseil que, conformément à la loi, M. Frédéric Poulin participera à la rencontre via Skype.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2014-06-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 10 juin 2014 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 13 mai 2014
4. RENCONTRE (15 minutes chacun)
 - 4.1 Mme Vanessa Lachance, Tables Jeunes de la MRC de Montmagny
 - 4.2 M. Éric Dufresne, organisme Active-toi!

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.1.1 Suivi des mesures d'économie d'énergie
 - 5.2 Poste de la SQ
 - 5.3 CLD de la MRC de Montmagny
 - 5.3.1 Protocole d'entente avec le CLD de la MRC de Montmagny pour les mandats à être réalisés par les agents ruraux
 - 5.3.2 Bail de location de cinq ans
 - 5.3.3 Attentes signifiées de la MRC de Montmagny
 - 5.3.4 Agents ruraux – Financement
 - 5.3.5 Liste des engagements effectués
 - 5.4 Congrès de la FQM 2015 – Région vedette : Chaudière-Appalaches
 - 5.5 Routes 216 et 283 – Entretien
 - 5.6 Demande – Travaux cours d'eau
 - 5.7 Calendrier 2014 - Boues de fosses septiques
 - 5.8 Centre d'entraide de la MRC de Montmagny
6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Certificats de conformité et avis d'opportunité
 - 6.1.1 Ville de Montmagny – Zone Sa-14
 - 6.2 Rencontre CPTAQ
 - 6.3 Projets régionaux
 - 6.3.1 Fête de la pêche
 - 6.3.2 Parc des Appalaches
 - 6.3.3 Montmagny et les Îles
 - 6.3.4 Transport collectif
 - 6.3.5 Conseil du Saint-Laurent
 - 6.3.6 Autres projets
 - 6.4 Diversification
7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Demande de modification à la législation municipale – Appui à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours
 - 7.2 FQM – AGA - Dossiers d'intérêt provincial
 - 7.3 Cour d'appel – MRC La Nouvelle-Beauce contre Procureur général du Québec
8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de mai 2014
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 3 juin 2014
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Active-toi!
 - 10.2 Plan de gestion des matières résiduelles
 - 10.3 Table Jeunes de la MRC de Montmagny
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 13 MAI 2014

2014-06-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
 APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 13 mai 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 MME VANESSA LACHANCE, TABLE JEUNES DE LA MRC DE MONTMAGNY

Mme Vanessa Lachance vient présenter le bilan des activités de la Table Jeunes de la MRC de Montmagny.

De plus, une proposition de partenariat pour des actions dans le milieu en lien avec l'axe « Jeunes » est déposée au Conseil de la MRC. Échanges et discussions à ce sujet.

4.2 M. ÉRIC DUFRESNE, ORBANISME ACTIVE-TOI!

M. Éric Dufresne vient présenter un bilan des activités de l'organisme Active-toi! au cours des dernières années et des projets réalisés dans le milieu. Échanges et discussions à ce sujet.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 SUIVI DES MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Pour le mois de mai 2014, une économie de 654,83 \$, taxes incluses, a été constatée.

INSPECTION VISUELLE – JOINTS DE MAÇONNERIE ET DE SCELLANT

Au cours de l'été, la MRC de Montmagny va faire inspecter la maçonnerie et les joints d'étanchéité. Le coût est d'environ 900 \$ pour la location d'une nacelle et environ 1 100 \$ pour l'ouvrier (incluant le matériel) qui répare les scellants, si nécessaire. Ces travaux d'inspection seront faits à titre préventif.

5.2 POSTE DE LA SQ

Une lettre enregistrée expédiée par la MRC a été acheminée à l'entrepreneur et à l'architecte.

Une rencontre est prévue avoir lieu le lundi 16 juin prochain en présence de l'entrepreneur, du sous-traitant et du représentant de la compagnie James Hardie.

5.3 CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

5.3.1 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY POUR LES MANDATS À ÊTRE RÉALISÉS PAR LES AGENTS RURAUX

- CONSIDÉRANT qu'un protocole concernant le rôle et la grille des tâches des agents de développement rural (à la demande du MAMOT) a été soumis au CLD;

2014-06-03

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet à signer ladite entente relative au mandat confié au CLD en ce qui concerne le rôle et les tâches d'agent(s) de développement rural pour la période de 2014 à 2019.

ADOPTÉ

5.3.2 BAIL DE LOCATION DE CINQ ANS

- CONSIDÉRANT le projet de bail de location de locaux soumis au CLD;

2014-06-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ BOULET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature du bail de location de locaux au CLD de la MRC de Montmagny pour une période de cinq ans soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2019.

ADOPTÉ

5.3.3 ATTENTES SIGNIFIÉES DE LA MRC DE MONTMAGNY

ATTENTES CLD - ATTENTES CORRESPONDANT AU PROTOCOLE MEIE/MRC

- CONSIDÉRANT que conformément au protocole d'entente à signer entre le MEIE et la MRC pour le financement du CLD, la MRC doit formuler des attentes au CLD;
- CONSIDÉRANT qu'une partie des attentes de la MRC est déjà inscrite au protocole tandis que d'autres attentes plus particulières au territoire ou au fonctionnement du CLD sont émises par la MRC;
- CONSIDÉRANT également que dans le protocole MEIE/MRC, le MEIE émet des conditions au financement qui sont inscrites à l'annexe 4 et que le respect de ces conditions fait donc partie des attentes de la MRC;

2014-06-05

IL EST PROPOSÉ PAR : MME SUZANNE VOCAL
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE formuler au CLD les attentes suivantes pour l'année 2014 en plus des cibles inscrites au protocole d'entente avec le MEIE.

DE demander au CLD de présenter un rapport à la MRC à la fin de l'année présentant le niveau d'atteinte des indicateurs formulés dans les attentes de la MRC.

ATTENTES CORRESPONDANT À LA STRUCTURE ADOPTÉE PAR LA MRC

La MRC de Montmagny a proposé une structure de fonctionnement visant à développer une participation des élus, des citoyens et des intervenants au développement de la région, et ce, dans trois domaines d'intervention : Les Affaires, le Tourisme et la Ruralité. Une première attente de la MRC est le maintien de cette structure organisationnelle mise en place en 2011 qui a permis une implication accrue des intervenants au développement local et aussi une meilleure compréhension des rôles et actions du CLD.

En résumé :

- . Respect de la structure développée en 2011;
- . Réalisation et mise en œuvre du PALÉE.

ATTENTES EN MATIÈRE DE TOURISME

La MRC et le CLD ont entériné deux plans d'action pour le développement et la mise en valeur des potentiels touristiques du territoire. Afin de donner suite à ces plans, la MRC formule l'attente que ceux-ci soient respectés tant en matière d'interventions que de priorisation des actions.

Une autre attente de la MRC est que la représentante élue siégeant comme vice-présidente soit informée des actions du CLD afin qu'elle puisse assumer un leadership au sein des tables de travail et faire le lien avec le Conseil des maires de la MRC.

En résumé :

- . Réalisation des plans d'action ;
- . Gestion du tourisme sur la côte (Montmagny et les Îles);
- . Soutien au tourisme dans le secteur du Parc des Appalaches.

ATTENTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE DÉMOGRAPHIE

Deux aspects sont contenus dans ce domaine d'affaires : la ruralité et la diversification.

En matière de diversification, la MRC attend du CLD un soutien technique du comité de suivi ainsi qu'un support à la réalisation de projets correspondant aux différents axes de diversification (agriculture, foresterie, tourisme, industrie de transformation).

En matière de développement rural, les attentes de la MRC de Montmagny envers le CLD pour la prochaine année sont d'accompagner le comité de suivi et le conseil de la MRC dans la mise en œuvre du nouveau Pacte rural.

De plus, la MRC demande au CLD de mettre en œuvre l'important chantier du PALÉE volet

ruralité/démographie qui a fait notamment l'objet d'une importante mobilisation au printemps dernier.

En résumé :

- . Mise en œuvre du plan pour la ruralité-démographie;
- . Gestion et animation du Comité de diversification;
- . Soutien technique auprès des entreprises du Parc des Appalaches;
- . Gestion des ressources et des actions du Pacte rural;
- . Animation des comités locaux de développement rural.

ATTENTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

En ce qui concerne le développement des Affaires, en plus des attentes spécifiques formulées par l'entente MEIE/MRC, la MRC formule l'attente que le CLD, via son président et le vice-président Affaires, favorise la participation des gens d'affaires au développement économique tant par des implications au développement global que par la réalisation de projets au sein de leur entreprise privée.

La MRC souhaite également voir le CLD être à l'affût des opportunités et des menaces concernant le développement économique du territoire de la MRC de Montmagny.

Finalement, la MRC souhaite que le CLD devienne le carrefour regroupant les gens d'affaires soucieux du développement de l'économie de la région.

En résumé :

- . Veille de l'activité économique sur le territoire;
- . Définition des opportunités et menaces pour les entreprises;
- . Aide au démarrage d'entreprises;
- . Collaboration avec les acteurs économiques du territoire;
- . Rapport trimestriel des actions en matière de stratégie industrielle;
- . Animation de la Table des gens d'affaires;
- . Reconnaissance du CLD comme carrefour des affaires.

ADOPTÉ

5.3.4 AGENTS RURAUX - FINANCEMENT

- **CONSIDÉRANT** que selon les informations reçues en lien avec le Pacte rural 2014-2019 nouvellement signé par les MRC du Québec, la part de financement du premier et du deuxième agent de développement rural excèdent la subvention allouée ne peut être prise à même l'enveloppe du Pacte rural et doit donc être financée à même des contributions financières du milieu;

- CONSIDÉRANT que les MRC qui voudraient ajouter un troisième agent de développement rural pourraient financer cet agent à 100 % via l'enveloppe du Pacte rural 2014-2019;
- CONSIDÉRANT que se sont principalement les municipalités dévitalisées qui peuvent se voir octroyer une subvention pour le deuxième agent de développement rural et que par conséquent ont leur demande de mettre plus d'argent, ce qui représente une situation inéquitable;

2014-06-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dénonce cette situation et demande au MAMOT de donner le droit aux MRC qui le souhaitent de pouvoir financer les agents ruraux via l'enveloppe du Pacte rural.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la FQM pour appui et revendication auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

5.3.5 LISTE DES ENGAGEMENTS EFFECTUÉS

- CONSIDÉRANT qu'après vérifications de la liste des engagements financiers du Pacte rural 2007-2014, soit :
 - . du nombre de projets en cours et complétés;
 - . du montant engagé, provenant du pacte rural, pour les projets en cours;
 - . du montant engagé, provenant du pacte rural, pour les projets réalisés;
 - . du total des investissements prévus pour les projets en cours;
 - . du total des investissements réalisés pour les projets réalisés;

2014-06-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny adopte le rapport des engagements financiers du Pacte rural 2007-2014 pour la MRC de Montmagny puisque ceux-ci sont conformes aux engagements de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.4 CONGRÈS DE LA FQM 2015 – RÉGION VEDETTE : CHAUDIÈRE-APPALACHES

- CONSIDÉRANT que lors du congrès de la FQM de 2015, il est prévu que la région de la Chaudière-Appalaches sera « région vedette »;
- CONSIDÉRANT que l'objectif est de pouvoir faire ressortir les particularités du territoire dans divers secteurs tels que :
 - industriel;
 - touristique;
 - culturel;
 - agricole;
 - agro-touristique;
 - etc;
- CONSIDÉRANT qu'un comité de travail a été formé en partenariat avec la CRÉ, l'ATR et la TACA et que l'objectif est de pouvoir optimiser les outils actuels ou déjà en préparation par les programmes d'activités des organismes afin de pouvoir les utiliser (en les bonifiant) pour ainsi diminuer les coûts;
- CONSIDÉRANT que les repas seront également planifiés en mettant en valeur les produits de la région Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT qu'un budget de 85 000 \$ est proposé et qu'une mise de fonds de 5 000 \$ en argent de chaque MRC est demandée et qu'une valeur de 2 500 \$ soit offerte en commandite par le milieu (en collaboration avec les CLD respectifs);

2014-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny avise la Conférence des préfets qu'elle contribuera pour une somme en argent au montant de 5 000 \$.

ADOPTÉ

5.5 ROUTES 216 ET 283 - ENTRETIEN

- CONSIDÉRANT que l'état de la Route 283 ainsi que celle des Routes 204 et 216 sont dans un état de forte dégradation dans les parties Centre et Sud du territoire de la MRC de Montmagny et sans contredit parmi les plus en mauvais état du réseau routier de la région Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que cet état lamentable du réseau supérieur est constaté par les citoyens et automobilistes lorsqu'ils quittent les limites de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que les citoyens exigent en grand nombre lors des conseils municipaux que des actions concrètes soient portées pour améliorer l'état du réseau routier dans les parties Centre et Sud de la MRC;

- CONSIDÉRANT que même les touristes qui viennent nombreux dans le Parc des Appalaches demandent avant de quitter s'il y a possibilité de passer par une autre route que la 283;
- CONSIDÉRANT que même si l'état de la Route 283 est connu par le MTQ, la planification de la réfection de la Route 283 ne prévoit que des travaux sur des petites sections de un à trois kilomètres annuellement;
- CONSIDÉRANT qu'à ce rythme, l'artère régionale principale nord-sud pour desservir le Centre et le Sud de notre MRC ne sera jamais dans un état satisfaisant;

2014-06-09

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY

QUE la MRC de Montmagny demande au ministère des Transports que les Routes 216 et 283 soient entretenues adéquatement (nids-de-poule et autres) et que des travaux de réfection de la chaussée de la Route 283 soient également planifiés et réalisés afin qu'on puisse y circuler en toute sécurité, et ce, au même titre que sur l'ensemble du réseau du ministère des Transports du Québec en Chaudière-Appalaches.

QUE, considérant que ces artères régionales contribuent également au développement du milieu pour les résidents, les touristes, les camionneurs, etc., la MRC de Montmagny demande au ministère des Transports du Québec que lui soit présentée une planification quinquennale complète des travaux, notamment pour la Route 283 qui constitue un lien vital pour l'économie et le dynamisme de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.6 DEMANDE – TRAVAUX COURS D'EAU

La liste des demandes d'intervention dans les cours d'eau pour 2014 a été présentée pour information.

NETTOYAGE	NOM DU COURS D'EAU	ÉTAT DE LA DEMANDE
Rosaire Blais, St-François-de-la-Rivière-du-Sud	Branche 5, Corriveau	Faire visite en mai
René Têtu, Montmagny	Ruisseau à Paul	Faire visite en mai
Futur quincaillerie, Cap-Saint-Ignace	Cours d'eau Fortin	Envoyer nouvelle demande, 2013 refusée
Rosaire Talbot, Berthier-sur-Mer	Branche 3, Corriveau	Attends autorisations des ministères
Richard Cloutier, Cap-Saint-Ignace	Cours d'eau Pelletier	Faire visite en mai/juin
M. Côté, Montmagny	Pas de nom	Demande de 2013, voir si continue en 2014
J.F. Gaudreau, St-Paul-de-Montminy	Rivière du Moulin	Autorisations reçues, travaux prévus après le 15 juin 2014
Ian Gosselin, Montmagny	Cours d'eau Rousseau	Autorisations reçues, travaux prévus après le 15 juin 2014
PONCEAU		
Raynald Landry, Montmagny		En attente de l'avis faunique 2014
Gaston Bernier, Montmagny		Demande de 2013, suivi, voir si travaux terminés

Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud		En hiver 2014/2015 si possible
STABILISATION		
Dominique Lamonde, St-François-de-la-Rivière-du-Sud	Bras St-Michel	Pour fin mai/début juin

5.7 CALENDRIER 2014 – BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Le calendrier de vidange des boues de fosses septiques a été publié dans le journal dernièrement. Pour 2014, seules les résidences permanentes de Montmagny-Nord sont prévues être vidangées.

MUNICIPALITÉS	DATE
Cap-Saint-Ignace	Du 15 septembre au 10 octobre 2014*
Montmagny	Du 28 juillet au 22 août*
Berthier-sur-Mer	Du 30 juin au 11 juillet 2014*
St-François-de-la-Rivière-du-Sud	Du 7 au 18 juillet 2014*
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	Du 14 au 25 juillet 2014*
St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	Du 13 au 17 octobre 2014*

* Un horaire détaillé sera transmis à l'adresse des résidences permanentes deux semaines avant le début des travaux.

5.8 CENTRE D'ENTRAIDE DE LA MRC DE MONTMAGNY

Le Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny, dont le siège social est situé à Sainte-Apolline-de-Patton, souhaite revoir ses communications et ses outils également.

Communications régionales Montmagny a rencontré la directrice générale de l'organisme pour étudier ses besoins et il appert qu'environ 70 heures seraient nécessaires.

Il a été convenu de faire une demande à toutes les municipalités locales à savoir si elles sont disposées à contribuer pour une banque de 5 heures chacune.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ ET AVIS D'OPPORTUNITÉ

2014-06-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC mandate la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification du règlement de zonage de la Ville de Montmagny afin de créer la zone Sa-14 à même les zones Rr-11 Rr-13, Rr-14 et d'y préciser les usages et normes spéciales.

QUE la MRC de Montmagny déclare cette modification conforme au schéma d'aménagement et règlements en vigueur.

ADOPTÉ

6.2 RENCONTRE CPTAQ

Lors de la rencontre, un résumé de la journée de présentation des divers dossiers à la CPTAQ est fait par le coordonnateur à l'aménagement et les membres du conseil présents.

Des représentations étoffées ont été produites auprès des commissaires, notamment pour les secteurs industriels et un site pour l'agrandissement de la caserne à Cap-Saint-Ignace, pour une zone résidentielle à Montmagny et quelques parcelles dans les autres municipalités ayant maintenus leur demande.

Il faut noter qu'aucune objection n'a été faite pour les secteurs qui faisaient l'objet d'avis préliminaires favorables.

6.3 PROJETS RÉGIONAUX

6.3.1 FÊTE DE LA PÊCHE

La Fête de la pêche a eu lieu le week-end des 6, 7 et 8 juin dernier. La Ville de Montmagny (Parc Saint-Nicolas), la MRC (Moulin Ouellet et Parc Ovila-Tremblay) et le Parc des Appalaches (Daaquam, des Cèdres, ancienne prise d'eau Saint-Paul, Cascade de la Loutre, Rivière du Sud et Lac Carré) ont participé à l'organisation de l'événement avec la collaboration des municipalités locales.

Le niveau d'eau des rivières, la température, la participation des bénévoles dans la plupart des municipalités et la disponibilité du pisciculteur pour un ensemencement le jour même (Pisciculture des Appalaches de Saint-Paul-de-Montminy) ont fait du week-end de la Fête de la pêche, un véritable succès dans les différents sites ou encore une occasion de réaliser un événement familial d'ouverture de saison.

6.3.2 PARC DES APPALACHES

Suite aux différentes activités d'information et de consultation sur le territoire, on a demandé au Parc des Appalaches de réaliser des visites pour les intervenants. Deux sont prévues pour les 11 et 14 juin prochains. Une soixantaine de personnes sont présentement inscrites.

En matière de diversification, le parc a collaboré à la mise en marché d'un nouveau produit fabriqué par la Boulangerie Boutin : Les biscuits à chiens « Croques Parc », avec le slogan « LA NATURE PLEIN LA GUEULE ». Ce nouveau produit s'inscrit dans le plan d'action du parc qui vise à encourager la diversification et la mise en place d'entreprises sur le territoire.

6.3.3 MONTMAGNY ET LES ÎLES

Le lancement de saison est reporté au 12 juin 2014 considérant qu'à la date prévue, les vents violents compromettaient la navigation sur le fleuve, du moins le plaisir d'être à bord d'un bateau sur le fleuve.

Malgré ce report une dizaine de journalistes ont fait la visite de Grosse-Île et des reportages sur Montmagny et les Îles ont paru dans les médias.

6.3.4 TRANSPORT COLLECTIF

Une copie du rapport annuel de l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny est déposé au Conseil de la MRC.

6.3.5 CONSEIL DU SAINT-LAURENT

L'assemblée de fondation de la table de concertation nommée le « Conseil du Saint-Laurent » a eu lieu le 15 mai dernier et de nombreux participants ont répondu à l'appel.

Sur le Conseil du Saint-Laurent, le territoire de la MRC est représenté par des représentants municipaux (M. Galibois) et des représentants des croisières, des marinas, de la culture et de l'ornithologie.

6.3.6 AUTRES PROJETS

Le coordonnateur à l'aménagement informe le conseil des maires qu'il a reçu les cotes d'élévation prises lors d'une visite terrain avec un arpenteur afin d'identifier les secteurs inondables le long de la rivière Noire Nord-Ouest et du Lac Frontière. Lors de la prochaine rencontre, un projet de règlement modifiant le RCI sur les zones inondables sera proposé pour adoption à ce sujet.

Les cotes ont été établies à partir de photos prises au printemps des deux dernières années. Les crues printanières de ces deux années n'étaient pas exceptionnelles, ce qui nous porte à croire qu'un suivi terrain sera encore nécessaire pour voir si la zone inondable ne devrait pas être plus étendue.

6.4 DIVERSIFICATION

Les membres du comité de développement et de diversification de la MRC de Montmagny ont pris connaissance, lors d'une rencontre tenue le vendredi 6 juin 2014, du rapport d'activités tel que réalisé dans le cadre du plan de développement et de diversification pour l'année 2013 et de janvier au 31 mars 2014 ainsi que du rapport financier 2007-2014.

Le rapport d'activités et le rapport financier étant jugé conforme aux exigences prévues dans le contrat de diversification, tel que signé avec le MAMOT dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD), les membres du comité font la recommandation au conseil des maires d'approuver ces rapports qui lui ont été déposés et résumés.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 ET 2014 - CONTRAT DE DIVERSIFICATION DU MAMOT

2014-06-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le « Rapport d'activités - Bilan année 2013 et de janvier au 31 mars 2014 » proposé par le Comité de diversification et que celui-ci soit transmis au MAMOT accompagné de cette résolution.

ADOPTÉ

REDDITION DE COMPTE – RAPPORT FINANCIER 2007-2014 - CONTRAT DE DIVERSIFICATION DU MAMOT

2014-06-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ BOULET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le « Rapport financier 2013-2014 - REDDITION de compte FSTD » comprenant le rapport des engagements 2007-2014, proposé par le Comité de diversification et que celui-ci soit transmis au MAMOT accompagné de cette résolution.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 DEMANDE DE MODIFICATION À LA LÉGISLATION MUNICIPALE – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

- CONSIDÉRANT que l'avis de convocation des séances extraordinaires du conseil ainsi que l'avis de l'ajournement au cas de l'article 155 doivent être donnés aux membres du conseil au moins trois jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée, s'il s'agit du conseil de la municipalité régionale de comté, et s'il s'agit d'un conseil local, au moins deux jours avant tel jour fixé;
- CONSIDÉRANT que cet avis est signifié par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire ou employé de la municipalité, un agent de la paix, un huissier ou un employé d'une entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie;
- CONSIDÉRANT que, dû à l'évolution technologique, il y a lieu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire revoit sa législation;
- CONSIDÉRANT qu'en novembre 2011, le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux a été révisé sans tenir compte des coûts d'opération qui augmentent avec les années;

2014-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de revoir la législation municipale pour l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et ainsi permettre aux municipalités de pouvoir transmettre les avis de convocation par courrier électronique et que l'archivage électronique soit également reconnu.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie également la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de revoir les montants à la hausse relativement au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux, soit:

- jusqu'à 49 999,99 \$: de gré à gré;
- de 50 000,00 \$ à 149 999,99 \$: invitation auprès d'au moins deux fournisseurs;
- à partir de 150 000,00 \$: annonce dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

Et que les taxes soient exclues afin de ne pas pénaliser les municipalités dues aux fluctuations.

QUE ces montants soient indexés au coût de la vie annuellement.

QU'une copie de la présente soit acheminée à la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours, aux municipalités locales de la MRC de Montmagny, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député de la Côte-du-Sud.

QU'une copie soit également transmise à la FQM pour appui et suivi.

ADOPTÉ

7.2 AGA- FQM

Les demandes de modifications de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours que la MRC de Montmagny a appuyé pourraient faire l'objet d'une demande à la FQM.

7.3 JUGEMENT COUR D'APPEL MRC DE NOUVELLE-BEAUCE C. PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le jugement est sans équivoque : la Loi sur les compétences municipales n'a pas préséance sur la Loi sur la qualité de l'environnement et une MRC doit demander au préalable un certificat d'autorisation, même en cas d'urgence.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE MAI 2014

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de mai 2014 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1400243	267.11	Ministre des finances du Québec
C1400244	4 563.80	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1400245	2 691.25	Bureautique Côte-Sud enr.
C1400246	6 677.61	Fédération québécoise des municipalités
C1400247	1 720.49	Journal L'Oie blanche
C1400248	4 976.12	Raymond Chabot Grant Thornton
C1400249	67 000.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1400250	615.80	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1400251	738.53	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1400252	251.00	Carrefour Jeunesse-emploi de la MRC de Mty
C1400253	703.62	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1400254	1 419.94	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1400255	70.70	La petite caisse
C1400256	99.16	Infotech
C1400257	33 154.00	Parc régional des Appalaches
C1400258	689.84	Association géomatique municipale
C1400259	51.88	L'Épi d'or, boulangerie pâtisserie
C1400260	39 207.00	Groupe Ultima inc.
C1400261	6 932.99	Richard Pelletier, plan d'architecte
C1400262	1 655.65	ESRI Canada ltd
C1400263	1 331.41	Groupe système forêt
C1400264	1 015.80	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400265	12 500.00	Société de développement éco. de Mty
C1400266	3 777.40	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C1400267	166.71	René Samson inc.
C1400268	284.08	Québec linge, service d'uniformes
C1400269	1 724.63	Kamco construction inc.
C1400270	1 811.24	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1400271	888.75	Cytech Corbin
C1400272	12 255.53	Les Concassés du Cap inc.
C1400273	310.43	MDM publicité
C1400274	69.95	Pause-café Coli-Bris inc.
C1400275	44.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1400276	2 082.96	Sara-Tech – 9127-8697 QC inc.
C1400277	205.00	Dionne, Jean
C1400278	86.24	Multi-services Montmagny-L'Islet
C1400279	25 110.54	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1400280	5 692.00	Programme RénoVillage
C1400281	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400282	639.84	Revenu Canada
C1400283	26 173.11	Ministre du Revenu du Québec
C1400284	231.80	Télus mobilité
C1400285	6 427.70	Hydro Québec
C1400286	2 224.68	Hydro Québec
C1400287	1 578.51	Visa
C1400288	577.75	Visa
C1400289	9 819.15	Revenu Canada
C1400290	68.35	Visa
C1400291	284.18	Bureautique Côte-Sud enr.
C1400292	6 830.64	IDC informatique
C1400293	3 830.10	GDI service (Québec) S.E.C.
C1400924	948.54	Simpleclic infolettre net
C1400295	15.00	Landry, Jocelyn
C1400296	340.00	Cégep de Rimouski, services financiers
C1400296	ANNULÉ	Cégep de Rimouski, services financiers
C1400297	219.84	Lefebvre, Louise
C1400298	7 042.00	Programme de subvention
C1400299	103.60	Télus Québec
C1400300	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400301	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.

C1400302	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400303	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400304	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400305	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400306	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400307	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400308	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400309	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400310	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400311	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400312	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400313	1 015.97	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400314	2 603.05	Financière Banque nationale
C1400315	70.50	Bolduc, Réal
C1400316	168.00	Fonds de l'information foncière
C1400317	1 552.78	Bureautique Côte-Sud enr.
C1400318	144.70	Fédération québécoise des municipalités
C1400319	298.94	Journal L'Oie blanche
C1400320	45.97	Canadian Tire / Gestion Marc-André Lord
C1400321	373.97	Corporation informatique Bellechasse
C1400322	90.45	Montmagny Air Service inc.
C1400323	100.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1400324	451.15	Restaurant 51
C1400325	2 962.91	IDC Informatique
C1400326	114.98	Groupe système forêt
C1400327	287.44	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400328	8.91	Formaca
C1400329	100.00	Comité ZIP du Sud-de-l'estuaire
C1400330	724.34	Campor Environnement
C1400331	31.04	Sani-Fontaines inc.
C1400332	1 077.89	Cytech Corbin
C1400333	410.47	MDM Publicité
C1400334	32.40	Dynaco – BMR
C1400335	125.32	Lorendo portes et fenêtres
C1400336	69.95	Pause-café Coli-Bris inc.
C1400337	26.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1400338	1 139.21	Sara-Tech – 9127-8697 Québec inc.
C1400339	91.98	Service d'entretien Pascal et Patrick
C1400340	45.99	Les Jardiniers mobiles
C1400341	190	Centraide Québec
C1400342	104.63	Chez Octave
C1400343	100.00	Coopérative gestion forestière
C1400344	7 200.00	Programme de subvention
C1400345	7 695.00	Programme de subvention
C1400346	221.62	Télus Québec
C1400347	1 044.91	Télus Québec
C1400348	1 339.20	Desjardins sécurité financière
C1400349	4 219.46	SSQ – Investissement et retraite
C1400350	433.24	Comm. adm. de régime de retraite
C1400351	4 209.28	Hydro Québec
C1400352	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.
C1400353	2 342.01	Hydro Québec
TOTAL	367 380.48 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 367 380.48 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 1^{ER} JUIN 2014

Un état prévisionnel est déposé au 1^{er} juin 2014. Actuellement, les prévisions budgétaires sont respectées dans l'ensemble.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 ACTIVE-TOI!

- CONSIDÉRANT que le programme « ACTIVE-TOI! » de *Québec en Forme* prendra fin en 2017;
- CONSIDÉRANT que ce programme vise à contribuer au développement d'une vie saine et active chez les enfants de 0-17 ans et que plusieurs projets structurants ont été mis de l'avant depuis la création du regroupement;

2014-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny informe l'organisme *Québec en Forme* qu'elle souhaite que le programme « ACTIVE-TOI! » soit renouvelé à son échéance compte tenu de ses bienfaits et retombées pour les jeunes de la communauté.

QU'une copie soit également expédiée aux MRC de L'Islet et Bellechasse.

ADOPTÉ

10.2 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un projet d'échéancier de travail est en processus d'élaboration et est prévu être déposé en juillet 2014 pour débiter les travaux de révision du plan de gestion des matières résiduelles dès septembre 2014 par résolution. À compter de l'adoption d'une résolution, le projet de plan devra être déposé dans les 12 mois suivant et avant le 31 octobre 2015 pour pouvoir continuer à recevoir des redevances.

10.3 TABLE JEUNES DE LA MRC DE MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'élaboration du PALÉE volet ruralité, dans l'AXE DÉMOGRAPHIE (rétention et qualité de vie), les élus ont identifié la mise en oeuvre d'une activité qui permettra aux jeunes de « Rêver la région idéale » ;
- CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette action, on souhaite la tenue d'activités préalables de mobilisation des jeunes sur chaque secteur du territoire et d'un événement régional (MRC) visant à permettre aux jeunes d'exprimer leur vision de ce qu'il souhaite comme territoire;
- CONSIDÉRANT que les activités préalables de mobilisation et l'événement régional (MRC) viseront à identifier les

actions à mettre en oeuvre, par et pour les jeunes sur notre territoire ;

- CONSIDÉRANT que la réalisation de l'action « Rêver la région idéale » a comme but d'identifier des actions à réaliser pour être plus attractif auprès de la clientèle cible « jeunes et jeunes familles »;
- CONSIDÉRANT que l'action identifiée a également comme objectifs de renforcer les actions à réaliser pour assurer l'atteinte de la cible 15-30 que les municipalités du territoire de la MRC de Montmagny ont entériné;
- CONSIDÉRANT que l'échéancier visé pour la tenue de ces activités préalables de mobilisation et pour la tenue de l'événement régional (MRC) a été fixé à décembre 2015;
- CONSIDÉRANT que la Table Jeunes de la MRC de Montmagny a effectué une demande de financement à la MRC de Montmagny pour la poursuite des actions liées à sa mission;
- CONSIDÉRANT que le projet « Rêver la région idéale » est compatible avec les objectifs liés à la mission de la Table Jeunes de la MRC de Montmagny ;

2014-06-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny réserve un montant de 11 240 \$ à même son fonds de Pacte rural 2014-2019 (volet régional) pour la réalisation de l'action « Rêver la région idéale » par la Table Jeunes de la MRC de Montmagny conditionnellement à ce:

1. Que la Table Jeunes de la MRC de Montmagny dépose un projet précis pour la réalisation de l'action, incluant notamment:
 - . un plan sommaire (lieu et date possibles, thèmes, etc.) pour la réalisation des activités préalables de mobilisation;
 - . un plan sommaire pour la réalisation de l'événement "MRC" :
 - dont une précision sur les moyens utilisés pour la mobilisation des jeunes et des partenaires;
 - . un échéancier prévu de réalisation;
 - . une liste des partenaires potentiels associés lors de la réalisation des activités préalables et pour la tenue de l'événement régional "MRC";
 - . des objectifs de mobilisation (nombre de participants jeunes et de partenaires locaux et régionaux);
 - . une estimation budgétaire (coût de réalisation et sources de revenus potentiels);

2. Que le Comité de mise en oeuvre du Pacte rural évalue le projet et en fasse une recommandation au Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour adoption;
3. Que suite à la réalisation du projet, si accepté, la Table Jeunes de la MRC de Montmagny dépose un rapport d'activités et des recommandations au Conseil des maires de la MRC de Montmagny permettant d'identifier et de prioriser des actions visant la poursuite de la cible 15-30, auprès des jeunes, au cours des prochaines années;
4. La MRC de Montmagny obtienne le financement prévu dans le cadre du Pacte rural que la MRC de Montmagny a signé avec le MAMOT.

ADOPTÉ

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h30.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.

